



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 décembre 2018

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Christophe GERVIS
Email : christophe.gervis@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.16 14
Fax : 02.31.44 59 87

Objet : plan de chasse grand gibier 2019/2020
Réf : CG/PP-

Madame, Monsieur,

Sous ce pli, nous vous adressons un formulaire de demande de plan de chasse pour la campagne 2019/2020 qui **doit être retourné impérativement avant le 16/02/2019 dernier délai**, sous peine d'irrecevabilité, au siège de la :

**Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados (FDC 14)
41, rue des Compagnons - BP 55436 - 14054 CAEN CEDEX 4**

Tous les demandeurs de plan de chasse sont invités à joindre, lors d'une première demande ou d'une modification de territoire :

- ⇒ Une copie de la carte I.G.N. au 1/25000^e portant le contour des parcelles concernées.
- ⇒ Un relevé de propriété établi de moins de 3 ans par la commune ou le centre des impôts ou pour les agriculteurs le relevé MSA récent (le bail agricole comprenant sauf exception le droit de chasser). **Aucune liste manuscrite ne sera acceptée**
- ⇒ Pour les locataires d'un territoire : un bail ou une cession de droit de chasse établi par le propriétaire (modèle au verso).

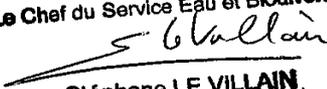
➔ Afin de faciliter le travail d'instruction nous vous demandons **de n'agrafer aucun document.**

⚠ **Adhésion Territoriale** : Si vous disposez de plusieurs territoires de chasse dans le Calvados ou d'un plan de chasse pour plusieurs espèces, nous vous demandons de bien vouloir vérifier que le NOM, PRENOM ou RAISON SOCIALE est bien identique pour l'ensemble des différentes demandes.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique validé le 1^{er} juillet 2014 prévoit que les propositions ne seront étudiées que pour les demandes de plan de chasse d'une surface d'un seul tenant supérieure à 15 ha, sauf en plaine où la surface minimum est de 150 ha.

Aucune demande ne sera instruite après le 16 février 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Eau et Biodiversité

Stéphane LE VILLAIN.

CESSION DE DROIT DE CHASSE

Entre les soussignés :

1) Propriétaire :

Nom :Prénom :

Domicile :

N° téléphone :d'une part,

2) Preneur :

Nom :Prénom :

Domicile :

N° téléphone :d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

M.cède à M. le droit exclusif de chasse sur les territoires suivants :

Commune : lieu-dit (s) :

section(s) :N°(s) :

section(s) :N°(s) :

section(s) :N°(s) :

Commune : lieu-dit (s) :

section(s) :N°(s) :

section(s) :N°(s) :

section(s) :N°(s) :

D'une contenance de : ha,ares etca, figurant au cadastre de ladite commune,

Et en nature de : ha de bois, ha de friches, ha d'herbages ha de cultures

La présente cession est conclue pour une période de 1 an commençant à partir du 1^{er} juillet 20.... pour finir le 30 juin 20..... . A l'expiration de cette première période de 1 an et faute par les parties de s'être prévenues au plus tard 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, c'est-à-dire le 31 décembre 20..., la présente cession se continuera par tacite reconduction pour une nouvelle période de 1 an et ainsi de suite. Pendant sa durée, ce droit ne pourra être ni rétrocédé ni sous loué.

M.est autorisé à procéder à la destruction des animaux nuisibles. (*)

M.n'est pas autorisé à procéder à la destruction des animaux nuisibles. (*)

Fait en deux exemplaires originaux, leà

Le propriétaire
(Signature et nom)

Le preneur
(Signature et nom)

(*) : Rayer la mention inutile